



AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE PARACHEVEMENT ET DE REMEDIATION DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN IFS (14)

<i>ACTE D'ENGAGEMENT</i>

ACTE D'ENGAGEMENT

Numéro d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Pouvoir
Adjudicateur**

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
67, avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICETRE

Objet du marché

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de parachèvement et de remédiation du Centre Pénitentiaire de CAEN IFS (14)

Date de notification du marché :

Montant HT :

Montant TTC :

Nantissement :

**Passation du
marché**

Marché public de prestations intellectuelles passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 à L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Mois m0

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **juillet 2026**.

Ce mois est appelé mois zéro : « mois m₀ ».

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Le Directeur Général de l'APIJ, 67 avenue de Fontainebleau, 94270, KREMLIN-BICETRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et R2191-61 relatifs au Code de la Commande Publique:

Le Secrétaire Générale de l'APIJ

Ordonnateur :

Le Directeur Général de l'APIJ

Comptable assignataire des paiements :

L'Agent Comptable de l'APIJ

1 Contractant

Je soussigné (nous soussignons),

Titulaire unique / Mandataire du groupement solidaire / mandataire solidaire du groupement conjoint :

M
agissant au nom et pour le compte de la société
domiciliée à
et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET
et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription
Code APE
Adresse de l'établissement

2ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M
agissant au nom et pour le compte de la société
domiciliée à
et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET
et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription
Code APE
Adresse de l'établissement

3ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M
agissant au nom et pour le compte de la société
domiciliée à
et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET
et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription
Code APE
Adresse de l'établissement

4ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M
agissant au nom et pour le compte de la société
domiciliée à
et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET
et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription
Code APE

Adresse de l'établissement

5ème cotraitant du groupement solidaire / groupement conjoint :

M

agissant au nom et pour le compte de la société

domiciliée à

et immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET

et au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'inscription

Code APE

Adresse de l'établissement

Contractants suivants : *à compléter éventuellement comme pour les contractants précédents*

dûment mandaté(s) à cet effet,

- Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché telles que définies à l'article 3 du CCAP,

Et après avoir produit toutes les attestations prévues par le code de la commande publique ;

- **Affirmons** sous peine de résiliation du marché, à nos torts exclusifs qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup des interdictions visées dans le code de la commande publique ;
- **Déclarons** sur l'honneur, que les prestations du marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3241, L3243 et L.1220 du Code du travail ;
- **Nous engageons** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations objet de la mission dans les conditions ci-après définies.

Le présent engagement ainsi présenté ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de la consultation.

2 Prix

2.1 Montant du marché

L'offre de prix rémunère les missions définies à l'article 4.1 du CCAP.

Elle est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m₀ fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les prestations incluses dans les missions telles que décrites dans le CCTP sont rémunérées par un prix global forfaitaire dont la répartition, par tranche et par cotraitant figure à la DPGF.

La rémunération de l'ensemble des missions décrites à l'article 4.1 du CCAP, s'élève à :

Montant cumulé des deux DPGF

Montant en € hors T.V.A.	
Montant T.V.A. au taux de 20 %	
Montant en € T. T. C.	

Soit montant total en toutes lettres, TVA incluse :

Les prix sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des prestations qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces prestations. Il est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations du marché y compris les frais de déplacements, les frais d'hébergement, les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au prestataire une marge pour risques et bénéfices.

Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations (En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint (avec mandataire solidaire) OU

☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint avec mandataire solidaire	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint avec mandataire solidaire	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2.2 Variation de prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 9.3 du CCAP.

3 Sous-traitance envisagée à la passation du marché

Les annexes « déclaration de sous-traitance » n°..... à n°..... élaborées conformément au modèle joint en annexe 1 indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance, le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter au nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est récapitulé dans le tableau ci-après.

Désignation et montant des prestations sous-traitées :

NATURE DE LA PRESTATION SOUS-TRAITEE	MONTANT DE LA PRESTATION SOUS-TRAITEE HORS TVA	NOM DU SOUS-TRAITANT
TOTAL		

Le montant maximal de la sous-traitance que je pourrais céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

.....
.....

4 Nantissement ou cession de créance

Conformément à l'article R.2191-55 du Code de la commande publique, la notification de cession ou nantissement relative au présent marché sera faite auprès du comptable destinataire désigné au présent acte d'engagement.

Le montant maximal de la créance que je pourrais céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

.....
.....

En cas de groupement :

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement, est ainsi, TVA incluse, de (en toutes lettres) :

.....
.....

5 Durée du marché

La durée prévisionnelle totale du marché est de 24 mois à compter de la date de notification jusqu'à la fin de l'exécution des missions décrites au CCTP.

A titre indicatif, les délais prévisionnels de l'opération, hors OPR, sont les suivants :

- Etudes : 2 mois minimum (à compter de la demande du pouvoir adjudicateur)
- Travaux : 6 mois minimum (à compter de l'OS de démarrage des travaux)
- Garantie de parfait achèvement : 12 mois (à compter de la réception)

Les délais de chaque mission du marché sont indiqués dans l'annexe 1 au CCAP.

S'agissant de la garantie de parfait achèvement, dont est débiteur le titulaire du marché de conception-réalisation, il est rappelé que cette période, d'une durée initiale de 12 mois, peut être prolongée par décision du pouvoir adjudicateur.

Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'annexe 1 du CCAP.

6 Règlement des comptes

6.1 Paiements

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 10 du CCAP.

Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement **en cas de compte unique** (obligatoire en cas de groupement solidaire)

Si compte unique

COLLER LE RIB

Si paiement sur comptes multiples

Premier contractant : mandataire

COLLER LE RIB

Deuxième contractant :

COLLER LE RIB

En cas de groupement conjoint, le RIB de tous les membres du groupement doit être annexé au présent document.

Modification des coordonnées bancaires

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement par courrier à l'attention de l'agence comptable de l'APIJ et fournir le RIB correspondant.

6.2 Avance

Conformément à l'article 2191-3, une avance de 5% (10% pour les TPE/PME) du montant du marché, toutes taxes comprises, est accordée au titulaire du marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Dans la mesure où ces conditions sont réunies, le titulaire doit indiquer s'il refuse ou non de percevoir l'avance :

- ☐ Le titulaire refuse de percevoir l'avance
- ☐ Le titulaire ne refuse pas de percevoir l'avance

Fait en un seul original à

,

le

Signature du titulaire ou, cas de groupement, de la totalité des membres du groupement, sauf si les cotraitants ont donné mandat au mandataire pour signer en leurs noms et pour leurs comptes

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur

A Paris, le

Date d'effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Reçue notification du marché, le

- reçue en main propre (joindre le bordereau de remise de l'AE)

- reçue par voie postale ou par voie dématérialisée (joindre l'accusé de réception)

Annexe 1 relative à l'acte spécial de sous-traitance